

SÉANCE ORDINAIRE  
DU 3 AVRIL 2023

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford  
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 3 avril 2023 à 19h32

**1. Vérification quorum et ouverture de session**

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1  
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3  
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4  
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5  
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6  
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est absent :

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2

Est également présent, Madame Sophie Millette Directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

**Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h32.**

**2. Résolution numéro 23-04-53 adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Christian Desrochers, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. Résolution numéro 23-04-54 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023**

Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4. Résolution numéro 23-04-55 résolution pour approuver les comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Yves Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 3 avril 2023 au montant de 65 518.62\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : FQM Assurance 13 708.93\$ (renouvellement); Isolation Nicolet 5 633.78\$ (par feu sur isolation); Excavation FMK 15 818.64\$ (4<sup>e</sup> versement) 2039.30\$ (indexation pour l'essence 2021-2022)

**ADOPTÉE**

**5. Correspondance**

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

**6. Administration et législation**

**6.1 Dépôt des états financiers de la régie des déchets**

La direction générale a déposé les états financiers de la Régie des déchets à l'ensemble des membres du conseil municipal.

**6.2 Résolution numéro 23-04-56      Autoriser le versement de l'aide financière annuelle au Comité environnemental du Lac Rose**

**CONSIDÉRANT** le vœu du Conseil municipal d'aider le Comité environnemental du Lac Rose dans ses objectifs de protection du Lac Rose;

**CONSIDÉRANT** que le montant demandé de 6 000\$ a été prévu au budget d'opérations de 2023;

Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu

D'autoriser le versement de la somme de 6 000\$ au Comité environnemental du lac Rose tel que prévu au budget d'opérations.

**ADOPTÉE**

**6.3 Résolution numéro 23-04-57      Autoriser le paiement de l'aide financière attribuée à l'Association de la mise en valeur du Parc de rivière Gentilly**

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Municipalité à raison de 10 000\$ par année auprès de l'Association de mise en valeur de la rivière Gentilly (AMVRG);

**CONSIDÉRANT** que le montant demandé de 10 000\$ a été prévu au budget d'opérations de 2023;

**Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu :**

D'autoriser le versement prévu à la convention d'entente au montant de 10 000\$

**ADOPTÉE**

**6.4 Résolution 22-04-58                      Achats d'équipements informatique**

**CONSIDÉRANT** qu'il a lieu de remplacer le poste de travail de la directrice générale et de mettre en place une batterie de sécurité sur le serveur;

**CONSIDÉRANT que** la directrice générale a reçu la soumission pour un nouvel ordinateur qui s'élève au montant de 1181.84\$ avant taxes, les écrans d'ordinateur pour une somme de 339.98\$ avant taxes et une batterie de sécurité pour un montant de 249.95\$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu,**

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un nouvel ordinateur et batterie de sécurité chez Infoteck pour un montant total de 1614.69\$ avant taxes et les écrans ordinateur chez Le Sagittaire pour une somme de 339.98\$ avant taxes

**ADOPTÉE**

**6.5 Monsieur Pierre Sévigny donne un avis de motion et dépôt de projet de règlement 276 sur le traitement des élus**

**6.6 Résolution 23-04-59 Achat d'une surfaceuse-Aréna Saint-Pierre les Becquets**

**ATTENDU QUE** la surfaceuse au propane actuellement utilisée à l'aréna régional est vieillissante (51 ans) et demande des réparations imminentes d'un montant d'au moins 9 160,41\$;

**ATTENDU QU'**éventuellement il ne sera plus possible d'utiliser des surfaceuses au propane dans les arénas du Québec en raison des émanations produites par celles-ci;

**ATTENDU QU'**une surfaceuse électrique de marque Zamboni, model 552AC, année 2008 (la « Surfaceuse ») est présentement en vente par M. Michel Arseneault, personnellement ou via une société liée à ce dernier (le « Vendeur »);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford est partie, conjointement avec les municipalités (à ajuster selon la municipalité qui adopte la résolution) de *Deschaillons-sur-St-Laurent, Parisville, Fortierville, Ste-Françoise, Ste-Cécile-de-Lévrard, Ste-Sophie-de-Lévrard, et Manseau* (les « Municipalités partenaires »), à une entente relative au maintien et à l'entretien de l'aréna régional qui prévoit, entre autre, la répartition des frais des nouvelles acquisitions entre chacune d'elles (l'« Entente »);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford et les Municipalités partenaires à l'Entente désirent procéder à l'achat de la Surfaceuse du Vendeur pour un montant de 10 000\$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford et les Municipalités partenaires prennent acte des montants de l'ordre de 25 500 \$ qui devront être ajoutés au prix d'achat ci-avant afin de procéder au changement des batteries et aux réparations mineures requises à la Surfaceuse de même qu'aux ajouts et modifications aux installations électriques et physiques existantes de l'aréna à réaliser afin de permettre le rangement et la recharge des batteries de la Surfaceuse;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'approuver l'achat, par la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford et ses Municipalités partenaires, de la Surfaceuse, aux prix, conditions et modalités ci-avant décrits;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser madame Ginette Deshaies, Mairesse de la Municipalité ainsi que madame Sophie Millette, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford en regard de l'achat de la Surfaceuse;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yves Desrochers, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT :**

**QUE** la Municipalité achète, avec ses Municipalités partenaires à l'Entente, la Surfaceuse du Vendeur aux prix conditions et modalités ci-avant décrites.

**QUE** madame Ginette Deshaies, Mairesse de la Municipalité ainsi que madame Sophie Millette, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, soient autorisés à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford, en regard de l'achat de la Surfaceuse;

**QUE** madame Ginette Deshaies, Mairesse de la Municipalité ainsi que madame Sophie Millette, Directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à poser, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marie de

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Blandford, tous les gestes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes, dont notamment la signature d'un contrat d'achat avec Le Vendeur de même que tous autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets dès son adoption.

**ADOPTÉE**

### **6.7 Résolution numéro 23-04-60 Adhésion annuelle à l'organisme GroBec**

**Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adhérer à l'organisme de bassins versants GroBec pour l'année 2023 au montant de 75.00\$.

**ADOPTÉE**

### **6.8 Résolution numéro 23-04-61 Colloque ESPACE MUNI**

**ATTENDU QU'**une invitation a été reçue de l'organisme ESPACE MUNI afin d'assister au colloque annuel qui se déroulera à Brossard les 1<sup>er</sup> et 2 juin prochain.

**ATTENDU QUE** les présentations et formations durant l'évènement sont fort intéressantes et s'inscrivent dans le développement de notre plan de vitalisation de la municipalité pour les familles.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Fortierville offre à moitié prix l'adhésion à cette activité et offre de partager les coûts de déplacements et d'hébergement.

**Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser la directrice générale à faire l'adhésion à l'Espace Muni pour un montant annuelle de 85.00\$

D'autoriser la mairesse Mme Ginette Deshaies à assister à ce colloque et d'en défrayer les coûts inhérents à cette activité : frais de colloque : 350\$ - frais d'hébergement 250\$ ainsi que les frais de transport (partagé) & repas.

**ADOPTÉE**

### **6.9 Résolution 23-04-62 Remboursement des frais de non-résidents (monsieur Christian Desrochers se retire)**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a reçu une demande pour des frais de remboursement de non-résident de la part d'un citoyen;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a mis au budget 2023 une somme pour les remboursements d'activités sportifs ou camp de jour qui ont lieu à l'extérieur de notre municipalité, mais sur le territoire de la MRC de Bécancour;

**CONSIDÉRANT** que la demande de remboursement est au montant de 150.00\$ pour un sport d'été 2023;

**Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

D'autoriser le remboursement du frais de non-résident à Madame Sophie Beauchesne pour une somme de 150.00\$.

**ADOPTÉE**

### 7. Suivi de dossiers

### 8. Aqueduc & Égout

#### **8.1 Résolution numéro 23-04-63 Retrait de l'entente pour la mise en commun des ressources humaines pour l'opération et la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau potable et en gestion des eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford avait adhéré à l'étude pour la mise en commun des ressources humaines pour l'opération et la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau potable et en gestion des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que l'étude a été finalisée et que celle-ci ne reflète pas les Attentes de la municipalité, étant donné que la municipalité a procédé à l'embauche d'un nouvel employé qui sera formé en eau potable et eaux usées;

**Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, ne poursuivra pas les démarches pour la mise en commun des ressources humaines pour l'opération et la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau potable et en gestion des eaux usées.

**ADOPTÉE**

#### **8.2 Résolution numéro 23-04-64 Achat d'une batterie de secours pour la station d'eau potable du secteur Lac Rose**

**CONSIDÉRANT** que la batterie de secours pour la station d'eau potable au secteur Lac Rose est de type résidentiel et ne convient pas au bon Fonctionnement de la station;

**CONSIDÉRANT** que des variations de courant se produisent plus fréquemment et que cela causent des arrêts du système à la station;

**Il est proposé par monsieur Yves Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise l'achat d'une batterie de secours pour la station d'eau potable au secteur Lac Rose.

Que la directrice générale peut effectuer l'achat auprès de Kopers pour une somme de 1 677.76\$ avant taxes, ce qui inclus UPS, le matériel d'installation et l'installation.

**ADOPTÉE**

### 9. Voirie

#### **9.1 Résolution numéro 23-04-65 Octroi de contrat pour le fauchage des accotements 2023**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a fait la demande de soumission auprès de deux fournisseurs, donc Richard Martel et ML entreprises, pour le fauchage des accotements pour la saison 2023;

**CONSIDÉRANT** que la soumission reçue par le fournisseur Richard Martel se détaille comme suit :

Prix forfaitaire pour le fauchage ( 1 et 2 levées) 4 975.66 avant taxes  
Pour effectuer une levée supplémentaire le taux horaire est de 118\$ / heure

**CONSIDÉRANT** que ML entreprise n'a pas soumis de soumission.

**Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser l'octroi de contrat pour le fauchage des accotements 2023, à monsieur Richard Martel, tel que soumis au bordereau de soumission

**ADOPTÉE**

**9.2 Résolution numéro 23-04-66 Autorisation à Stantec de produire les plans et devis-Travaux routes des Flamants**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale et le responsable des travaux publics ont fait une visite avec les ingénieurs de Stantec, afin de planifier les travaux et faire l'estimée des coûts pour la route des flamants;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a reçu l'estimée des couts pour la conception des travaux pour la route des Flamants et en voici un bref résumé ;

- Plan et devis :	29 600.00\$
- Étude géotechnique :	15 000.00\$
- Drainage et aménagement des fossés :	89 520.00\$
- Glissière de sécurité :	15 600.00\$
-Réfection de la structure de chaussés :	425 520.00\$
<b>TOTAL D'ENVIRON :</b>	<b>575 240.00\$</b>

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont prévus dans la planification TECQ 2019-2023 et que les sommes planifiées pour les travaux de la route des Flamants sont au montant de 197 841.00\$

**Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, autorise Stantec à faire les plans et devis et l'étude géotechnique

**ADOPTÉE**

**10. Urbanisme**

**10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : mars 2023.**

**11. Varia**

**12. Période de questions débute à 20 :18 et termine à 20 :18**  
Aucune question

**13. Ajournement ou levée de l'assemblée**

**Résolution numéro 23-04-67**

**l'agenda étant écoulé, l'assemblée est  
levée sur proposition de monsieur Yves  
Desrochers à 20 :18**

---

**Ginette Deshaies, Mairesse**

---

**Sophie Millette, Directrice générale  
et greffière-trésorière**

